CAISSE DES ECOLES DE CONTES
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2024 A 17 HEURES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-sept heures, le Comité d'Administration de la caisse des écoles légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Miaglia, en séance publique sous la présidence de Mme Lykke Saviane, Vice-Présidente.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 ;
2. Personnel – modification des effectifs ;
3. Classes découvertes ;
4. Convention de mise à disposition de personnel entre la caisse des écoles et l'OCJC ;
5. CDG06 – Renouvellement de la convention offre de services 2025 ;
6. Questions diverses.

Etaient présents : Mme Lykke Saviane, Vice-présidente, M. Alain Alessio, Mme Sandrine Mauras, représentants du conseil municipal, Mme Yolande Nicolas, membre désigné par le préfet, Mme Chloé Roig, MM Johnny Juin, Julien Geoffroy et Anthony Château, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : M. Francis Tujague, Président, représenté par M. Alain Alessio, Mme Martine Abellan, représentante du conseil municipal et Mme Fabienne Haziza, Inspectrice de l'Education Nationale.

Participaient également à cette séance : Mme Véronique Borgia, Directrice de l'école de la Vernéa, Mme Sylvie Baillet, Directrice de l'école Ricolfi, Mme Cécile Brau, Directrice de l'école de la Pointe, Mme Evelyne Azzara, déléguée du personnel et Mme Séverine Lanseman responsable administrative de la caisse des écoles.

Madame Lykke Saviane ouvre la séance, excuse l'absence de Monsieur le Maire, retenu par d'autres obligations, elle précise que procuration a été donnée à Monsieur Alain Alessio.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

Madame Lykke Saviane indique que le projet du procès-verbal ayant été adressé avec la convocation, les membres du comité ont pu en prendre connaissance.

Aucune observation n'étant formulée, le projet du procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Madame Lykke Saviane passe la parole à Madame Sandrine Mauras.

Modification des effectifs

Madame Sandrine Mauras rappelle les besoins du service pour la rentrée scolaire 2024 et précise que pour en assurer le bon fonctionnement il est nécessaire de créer les postes suivants au 1er septembre 2024 :

- 2 postes d'adjoints techniques à 35/35^{e} ;
- 1 poste d'adjoint techniques à 28/35^{e} ;
- 2 postes d'adjoints techniques à 17/35^{e} ;
- 1 poste d'adjoint administratif à 28/35^{e} ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 35/35^{e}.

Madame Sandrine Mauras indique également que le travail très satisfaisant de Madame Fadila Fadène va lui permettre d'être stagiairisée.
Puis elle précise que le poste d'adjoint administratif est créé suite au départ à la retraite de Madame Evelyne Azzara qui nécessite une nouvelle organisation.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs.

Madame Sandrine Mauras explique que ces créations de postes amènent à modifier le tableau général des effectifs comme suit :

Dénomination du grade	Catégories	Emplois permanents (Titulaires et contractuels)	Effectivement Pourvus titulaires	Dont temps non complet	Effectivement pourvus Contractuels	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1			
Rédacteur	B	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2eme classe	C	1	1			
Adjoint administratif	C	2	1		1	1
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maitrise principal	C	1	1			
Agent de maitrise	C	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	4	3		
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	5	3		
Adjoint technique	C	15	9	8	5	5
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 1ère classe	C	4	4	4		
		38	**29**	**18**	**6**	**6**

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Lykke Saviane reprend la parole.

Classes découvertes 2025

Madame Lykke Saviane rappelle au comité que la caisse des écoles attribue chaque année des subventions pour le financement des projets de classes transplantées des différentes écoles de la commune et précise que compte tenu des échéances du conseil départemental concernant le planning des classes départementales pour l'année à venir, il convient d'arrêter la répartition des subventions qu'accordera, à ce titre, la caisse des écoles pour l'année 2025. Elle informe que la somme attribuée pour les classes transplantées est de 9 900,00 €.

L'ensemble des demandes proposées par les écoles de la commune représente un total de 5 692,50,00 €.

Cinq demandes ont été effectuées pour l'année 2025, à savoir :

Ecole Sclos :

Classe de CM1/CM1 de Madame MACCARIO, séjour de 5 jours en école départementale au printemps 2025 pour 24 enfants – coût du séjour pour la CDE : 1 380,00 €

Classe de GS/CP de Madame BERTHET, séjour de 5 jours en école départementale au mois de mai 2025 pour environ 25 enfants – coût du séjour pour la CDE : 1 437,50 €

Classe de CE1/CE2 de Monsieur SUAREZ, séjour de 5 jours en école départementale au mois de mai 2025 pour 25 enfants – coût du séjour pour la CDE : 1 437,50 €

Ecole Ricolfi :

Classe de CM1 de Madame RELLIER, séjour de 5 jours à l'école départementale de Saint-Jean-Cap-Ferrat en juin 2025 pour 25 enfants – coût du séjour pour la CDE : 1 437,50 €

Classe de CM1 de Madame FERNANDEZ, séjour de 5 jours à l'école départementale de Saint-Jean-Cap-Ferrat à l'automne 2025 pour 25 enfants – coût du séjour pour la CDE : 1 437,50 €

Madame Lykke Saviane propose donc que toutes ces demandes soient retenues.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité

Madame Sandrine Mauras reprend la parole.

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la caisse des écoles

Madame Sandrine Mauras rappelle que par délibération du 03 avril 2015, il a été décidé de mettre à disposition auprès de l'Office Communal de la Jeunesse et de la Culture, un agent de la caisse des écoles, décision renouvelée par délibérations du 12 avril 20218 puis du 25 mai 2021. Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour 3 nouvelles années.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité

CDG06 – Renouvellement de la convention-cadre 2025 pour l'exercice des missions facultatives proposées par le CDG06

Madame Sandrine Mauras indique que par délibération n° 2018 05 03 du 31 mai 2018, la caisse des écoles a décidé de signer la convention cadre n° 2019-294 d'offre de services proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes (CDG 06) pour l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement. Elle fait lecture de la convention.
Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé au comité de la renouveler. Il est également proposé au comité d'autoriser le président à signer la nouvelle convention cadre 2025-294 qui entrera en vigueur au 1er janvier 2025 pour une durée de 3 ans avec reconduction tacite une fois pour la même durée, ainsi que tous les documents qui en découlent.

Mise aux voix, proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Madame Sylvie Baillet souhaite prendre la parole. Après 5 ans à la direction de l'école Ricolfi, elle quitte ses fonctions pour de nouvelles sur Nice. Elle tient donc à remercier toutes les personnes avec qui elle a eu plaisir à travailler.

Madame Lykke Saviane remercie, à son tour, tout le monde pour le rôle de chacun. Elle précise espérer que cela perdure et que l'école restera une priorité dans la société actuelle.

Madame Sandrine Mauras rappelle des différentes manifestations à venir et souhaite à tous de bonnes vacances.

Pas d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h40.

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

Le président,
Francis TUJAGUE

CAISSE DES ECOLES DE CONTES
MAIRIE DE CONTES
06390 CONTES